



MARCHES PUBLICS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
HOPITAL EDOUARD HERRIOT
AMELIORATION DES FLUX, RENOVATION DES VOIRIES, GALERIES ET ABORDS
TRAVAUX AUX ABORDS DES PAVILLONS N ET C
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES GALERIES ET TRAVAUX VRD DE REVETEMENT
DE SURFACE
OPERATION N° 210324TB**

**HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08**

Date et heure limites de réception des plis

MERCREDI 1^{er} MARS 2023 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1. OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.</u>	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.	3
1.2 DUREE DU MARCHÉ – DELAI D’EXECUTION	3
1.3 PROCEDURE DE PASSATION.	4
1.4 FORME DU MARCHÉ	4
1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES	4
1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS	4
1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.	4
1.8 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES.	4
1.8.1 VARIANTES.	4
1.8.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.	4
1.8.3 SOLUTIONS ALTERNATIVES.	5
<u>ARTICLE 2. VISITES.</u>	5
<u>ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION</u>	5
3.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS	5
3.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES	5
3.3 CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION : CLAUSE SOCIALE	6
<u>ARTICLE 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.</u>	6
<u>ARTICLE 5. DISPOSITIONS GENERALES</u>	10
5.1 MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	10
5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	11
5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE	11
5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	11
5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	11
<u>ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.</u>	11
6.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.	12
6.2 CONTENU DE L’OFFRE.	13
<u>ARTICLE 7. CONDITIONS D’ENVOI DES PLIS</u>	13
<u>ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.</u>	14
8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE.	14
8.2 EXAMEN DES OFFRES	14
8.3 NEGOCIATIONS	14
<u>ARTICLE 9. NOTIFICATION - ATTRIBUTION</u>	14
9.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES	14
9.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L’ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ	14
9.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L’ATTRIBUTAIRE	15
<u>ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	15

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Au sens du présent document, le code de la commande publique (CCP) s'entend comme faisant référence aux dispositions :

- De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
- Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

Article 1. **Objet, forme et organisation de la consultation.**

1.1 **Objet de la consultation.**

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de renforcement de galeries (G9, G5 et G12) ainsi que les travaux VRD de revêtement de surface aux abords des pavillons N et C de l'Hôpital Edouard Herriot à Lyon

Lot 1 :

- Réalisation de revêtements : 300 m² d'enrobé rouge, 200 m² enrobé noir, 2000 m² de béton désactivé
- Fourniture et pose de bordures : 600 ml de bordures
- Fourniture et pose réseau d'Eaux Pluviales : 120 ml, 25 grilles
- Fourniture et pose de réseaux secs : 500 ml, 13 mats

Lot 2 : Structure - Génie Civil

- Déconstruction de voirie béton et oculi : 1080 m²
- Fourniture et pose dalles béton préfabriquée support de chaussée : 630m² au sol ou 95 m³
- Fourniture et pose d'étanchéité : 780m²
- Scellement de barres dans carottage en option : 600 unités

Lieu(x) d'exécution : Métropole lyonnaise

Code CPV : 45233223-8 - Travaux de resurfaçage de chaussées
45200000-9 – Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

1.2 **Durée du marché – délai d'exécution**

Le délai d'exécution des travaux, se décompose en 2 tranches distinctes, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution.

Tranche	Désignation	Durée
Tranche ferme	PAVILLON N	4 mois
Tranche optionnelle n° 1	PAVILLON C	4 mois

Date prévisionnelle de début des prestations : début avril 2023.

1.3 Procédure de passation.

La présente consultation est une procédure adaptée conclue conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique.

1.4 Forme du marché

Il s'agit d'un marché simple.

1.5 Prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra conclure avec le titulaire des marchés de prestations similaires à celles du présent marché dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

1.6 Décomposition de la consultation en lots

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD- Aménagements extérieurs
2	Structure – Génie civil

Chaque lot est attribué séparément. Les offres seront appréciées lot par lot. Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

1.7 Décomposition de la consultation en tranches.

Les prestations sont réparties en [une tranche ferme et](#) 1 tranche [optionnelle](#) désignées ci-dessous.

Tranche	Désignation	Date limite d'affermissement	Durée
Tranche ferme	PAVILLON N	Sans objet	4 mois
Tranche optionnelle n° 1	PAVILLON C	31/12/2023	4 mois

L'affermissement des tranches optionnelles est subordonné à une décision du pouvoir adjudicateur qui peut intervenir dans les délais susvisés.

Lorsqu'une tranche optionnelle est affermie avec retard ou n'est pas affermie, aucune indemnité n'est versée au titulaire.

1.8 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives.

1.8.1 Variantes.

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.8.2 Prestations supplémentaires.

Les prestations supplémentaires sont demandées par les Hospices Civils de Lyon. L'acceptation de ces prestations est à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat doit **obligatoirement** remettre une proposition pour chacune de ses prestations supplémentaires suivantes :

P.S.E.	Désignation
PSE 1	Scellements type 1 - barres HA12 piédroits/dalle
PSE 2	Scellements type 2 - barres HA20 renforts piédroitsC

1.8.3 Solutions alternatives.

Sans objet

Article 2. Visites.

Les visites ne sont pas rendues obligatoires.
L'accès au site de l'Hôpital Edouard Herriot est libre.

Article 3. Conditions de participation à la consultation

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

3.1 Forme juridique des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

3.2 Niveaux spécifiques minimaux exigés

Le candidat devra réunir l'ensemble des capacités économique, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

N° lot	Intitulés des lots	Qualifications requises ou références équivalentes	Effectif mini requis en nombre pers.	Références de l'entreprise de même nature précisant le montant, date, lieu et certificat de bonnes exécutions signées par maître d'ouvrage (préciser type, nb max, de moins de 3 ans...)
1	VRD- Aménagements extérieurs	<p>Qualification « FNTP » ou équivalent et les moyens en matériels et les effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3421 : revêtements en matériaux enrobés classiques - 3431 : revêtements en béton coulé en place sous circulation motorisée - 346 : pose de bordures, chainettes et caniveaux - 3611 : traitements techniques de surface des 	10	Présentation d'une liste des travaux limitée à 10 opérations exécutées au cours des cinq dernières années, assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

		bétons - 5144 : profondeur de tranchée ≤ 3.50m hors nappe phréatique - 651 : Eclairage public travaux neufs Qualification « Qualifelec » et les moyens en matériels et les effectifs ou équivalents : TN2 : réalisation de travaux d'installation d'éclairage sur le domaine public de 11 à 25 foyers lumineux maximum par chantier référencé ou équivalents.		Niveau minimum requis : - Être en capacité de réaliser des travaux de voirie, réseaux divers, en milieu urbain dense de même nature et de même importance que ceux du marché sur un périmètre opérationnel d'au moins 2000 m ² . Apprécié au regard d'au moins 2 références réalisées au cours des cinq dernières années. - Être en capacité de réaliser des travaux de béton désactivé en milieu urbain dense de même nature et de même importance que ceux du marché sur un périmètre opérationnel d'au moins 1000 m ² . Apprécié au regard d'au moins 2 références réalisées au cours des cinq dernières années.
2	Structure – Génie civil	- QUALIBAT 1113 : Démolition technique confirmée - QUALIBAT 1142 : Démolition par carottage ou sciage, technicité confirmée - FNTF 211 : Démolition et abattage par engin mécanique - FNTF 2342 : Couches de forme granulaires sur voiries à faible trafic et parkings et plateforme - FNTF 331 et 341 : Assises de chaussées – TMJA ≤ 150 PL/J et Chaussées Urbaines - FNTF 7552 : Décapage des surfaces - QUALIBAT 1312 : Terrassement – fouilles technicité confirmée - FNTF 2321 : Travaux de terrassement en milieu urbain - FNTF 753 : Assainissement des sols par drainage - QUALIBAT 2112 : Maçonnerie (technicité confirmée) et béton armé courant - QUALIBAT 2121 : Ravalement en maçonnerie - QUALIBAT 2132 : Enduits - FNTF 1131 : Ouvrages de technicité courante - FNTF 347 : Petits ouvrages divers en maçonnerie – Chaussées Urbaines - QUALIBAT 2242 Fabrication et pose d'éléments béton armé et béton précontraint (technicité confirmée) - QUALIBAT 2252 Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (technicité confirmée)	10	Présentation d'une liste des travaux limitée à 5 opérations exécutées au cours des cinq dernières années, assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Niveau minimum requis : - Être en capacité de démolir de façon soignée et limitant les nuisances des éléments béton armé - Être en capacité de réaliser et poser/assembler des dalles de béton préfabriquées de façon régulière, fiable et rapide - Être en capacité de réaliser des ouvrages d'étanchéités recevant des chaussées lourdes

3.3 Conditions particulières d'exécution : Clause sociale

Sans objet

Article 4. Contenu du dossier de consultation.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

 00_RC

 210324Tb_RC

 RC Annexe 2 Procedure reponses dematerialisees

 RC Annexe 3 Dume Mode operatoire Fournisseurs

 01_DOC A REMETTRE candidatures

-  210324Tb_DC1 NomFournisseur
-  210324Tb_DC2 NomFournisseur
-  210324Tb_EXE_Att Legales
-  210324Tb_fiche contacts_nego_nomfournisseur
-  210324Tb_Ref equivalentes Qualifications
-  210324Tb_Reférences_Nomfournisseur

02_DOC A REMETTRE offres

-  210324_CadreMT_NomFournisseur
-  210324_ZB_DPGF-Lot 1 VRD
-  210324_ZB-DPGF-Lot 2 GC
-  210324Tb_ATTRI 1_LOT 1_NomFournisseur
-  210324Tb_ATTRI 1_LOT 2_NomFournisseur
-  210324Tb_DC4_NomFournisseur
-  210324Tb_DF Escompte NomFournisseur
-  210324-ZB-PE_Planning et phasage
-  210324-ZB-PE-NOC

03_CCAP et annexes

-  210324Tb_CCAP
-  Facturation HCL - Mai 2022

04_Pieces techniques

-  03-Notices
 -  21324-Notice eclaireage pav C
 -  21324-Notice genie civil G5-9-12
 -  21324-Notice VRD abords pav C
 -  210324-Dossier Accessibilité Pav C
 -  210324-Dossier Accessibilité Pav N
 -  210324-Dossier sécurité incendie Pav C
 -  210324-Dossier sécurité incendie Pav N
 -  210324-Notice eclaireage pav N
 -  210324-Notice patrimoniale abords pav C
 -  210324-Notice patrimoniale abords pav N
 -  210324-Notice paysagere pav C
 -  210324-Notice paysagere pav N
 -  210324-Notice VRD abords pav N
 -  MS-LOT1-NDC-DOC-200-C
 -  MS-LOT1-NDC-DOC-201-D
 -  MS-LOT1-NDC-DOC-202-A

-  210324_DIAG-Rapports autres zones HEH

-  _HEH-Sommaire rapports
-  150407-Rapport_Final_Qualiconsult
-  150910-RLY3.F.089 - HCL - Pavillon H - Mission laboratoire
-  151005-ANNEXE 3.4 2015 10 - Diagnostic structurel
-  170505-HEH - Carottages galerie
-  DOE G9
-  ETUDE 1 G12 et étude hydrogéologique
-  ETUDE 2 - G2 et G4
-  ETUDE 3 - COMPLEMENTS G2
-  ETUDE DU SITE
-  ETUDE PAR BATIMENT-PAVILLON
-  INVESTIGATIONS PRELIMINAIRES
-  STRUCTURE PAVILLON G
-  SUIVI PIEZZOMETRIQUE

 210324_N_C-DIAG-Relevés de géomètre

- | | | |
|---|---|---|
|  202218691-COUCPE 1 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 14 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 27 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 1 Bât N |  202218691-COUCPE 14 Bât N |  202218691-COUCPE 27 Bât C |
|  202218691-COUCPE 2 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 15 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 28 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 2 Bât N |  202218691-COUCPE 15 Bât N |  202218691-COUCPE 28 Bât C |
|  202218691-COUCPE 3 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 16 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 29 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 3 Bât N |  202218691-COUCPE 16 Bât N |  202218691-COUCPE 29 Bât C |
|  202218691-COUCPE 4 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 17 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 30 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 4 Bât N |  202218691-COUCPE 17 Bât N |  202218691-COUCPE 30 Bât C |
|  202218691-COUCPE 5 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 18 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 31 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 5 Bât N |  202218691-COUCPE 18 Bât N |  202218691-COUCPE 31 Bât C |
|  202218691-COUCPE 6 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 19 Bât C.dwg |  202218691-COUCPE 32 Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 6 Bât N |  202218691-COUCPE 19 Bât C |  202218691-COUCPE 32 Bât C |
|  202218691-COUCPE 7 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 20 Bât C.dwg |  202218691-GALERIE Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 7 Bât N |  202218691-COUCPE 20 Bât C |  202218691-GALERIE Bât C |
|  202218691-COUCPE 8 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 21 Bât C.dwg |  202218691-GALERIE Bât N - suite |
|  202218691-COUCPE 8 Bât N |  202218691-COUCPE 21 Bât C |  202218691-GALERIE Bât N.dwg |
|  202218691-COUCPE 9 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 22 Bât C.dwg |  202218691-GALERIE Bât N |
|  202218691-COUCPE 9 Bât N |  202218691-COUCPE 22 Bât C |  202218691-TOPO Bât C.dwg |
|  202218691-COUCPE 10 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 23 Bât C.dwg |  202218691-TOPO Bât C |
|  202218691-COUCPE 10 Bât N |  202218691-COUCPE 23 Bât C |  202218691-TOPO Bât N.dwg |
|  202218691-COUCPE 11 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 24 Bât C.dwg |  202218691-TOPO Bât N |
|  202218691-COUCPE 11 Bât N |  202218691-COUCPE 24 Bât C | |
|  202218691-COUCPE 12 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 25 Bât C.dwg | |
|  202218691-COUCPE 12 Bât N |  202218691-COUCPE 25 Bât C | |
|  202218691-COUCPE 13 Bât N.dwg |  202218691-COUCPE 26 Bât C.dwg | |
|  202218691-COUCPE 13 Bât N |  202218691-COUCPE 26 Bât C | |

 210324_ZA&B-DIAG-Étude géotechnique G2-AVP

-  5.05-HER-MS4-MS5-DCE-V-ZA&ZB-DIAG

 210324_ZA_B-DIAG-Amiante et HAP

-  AR-22-SG-026773-01 - 22Y016230
-  Pavillon N et C_002ER117935

- 210324_ZA_B-DIAG-Diagnostic génie civil
 - 5.02-HER-MS4-MS5-DCE-S-ZA&B-DIAG-Diagnostic génie civil

- 210324_ZB_CCTC
- 210324_ZB_CCTP-Lot 1 VRD
- 210324_ZB_CCTP-Lot 2 GC

05_Calendrier prévisionnel

- 210324_ZONE B_Planning et phasage

06_PGC_NOC

- 210324_N_C-PE-PGC-SPS
- 210324_ZB-PE-NOC

07_Plans

- 02-Démolition et intervention patrimoniale
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-C-CO-DEM-Coupes type d'intervention patrimoniale pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-C-PL-DEM-Plan général d'intervention patrimoniale pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-N-CO-DEM-Coupes type d'intervention patrimoniale pav N
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-N-PL-DEM-Plan général d'intervention patrimoniale pav N
 - HER-MS4-MS5-DCE-V-C-PL-DEM-Plan preparation emprises pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-V-N-PL-DEM-Plan preparation emprises pav N
- 03-Pièces générales projet
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-C-CO-Coupes pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-C-PL-MA-Plan masse de projet pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-N-CO-Coupes pav N
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-N-PL-MA-Plan masse de projet pav N
 - HER-MS4-MS5-DCE-A-ZB-PL-SIT-Plan situation Zone B
 - HER-MS4-MS5-DCE-R-C-PL-MAE-Plan masse éclairage pav C
 - HER-MS4-MS5-DCE-R-N-PL-MAE-Plan masse éclairage pav N
- 04-Pièces techniques et details

-  HER-MS4&5-DCE-A-N&C-DT-Carnet de détails
-  HER-MS4-MS5-DCE-S-N&C-DT-Carnet details renfort galeries
-  HER-MS4-MS5-DCE-S-N&C-PL-Plans renforts structure G5-9-12
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-C-CO-01-Coupe VRD pav C
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-C-CO-02-Coupe VRD pav C
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-C-PL-MA-Plan nivellement pav C
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-C-PL-RSD-Plan reseaux pav C
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-DT-Carnet det voirie
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-N&C-DT-Carnet details voirie
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-N-CO-01-Coupe VRD pav N
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-N-CO-02-Coupe VRD pav N
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-N-PL-MA-Plan nivellement pav N
-  HER-MS4-MS5-DCE-V-N-PL-RSD-Plan reseaux pav N

Etat des lieux

-  HER-MS4-MS5-EDL-V-C-CO-01-Coupe existant pav C
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-C-CO-02-Coupe existant pav C
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-C-PL-MA-Plan masse existant pav C
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-C-PL-RSD-Plan des reseaux existants pav C
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-N-CO-01-Coupe existant pav N
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-N-CO-02-Coupe existant pav N
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-N-PL-MA-Plan masse existant pav N
-  HER-MS4-MS5-EDL-V-N-PL-RSD-Plan des reseaux existants pav N

08_RICT

-  Rapport_1_08112022-120046

Article 5. Dispositions générales

5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 Communication dématérialisée

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra à l'établissement la notification de document et/ou la transmission d'informations. Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des plis.

5.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

Article 6. Présentation des candidatures et des offres.

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration travaux exécutés	PDF
	Déclaration encadrement	PDF
	Déclaration effectifs moyens	PDF
	Certificats de qualification professionnelle	PDF
	Références	PDF ou Word
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Participants aux négociations	PDF
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	PDF
	D.P.G.F.	Excel + PDF
	Mémoire technique	PDF
	Fiche Caractéristiques Sécurité Entreprise	PDF
	Participants aux négo	PDF
	RIB	PDF

	Fiche proposition de réduction du délai de paiement	PDF
	Déclaration de sous traitance (DC4)	PDF

Chaque document remis correspondra à un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

6.1 Présentation de la candidature.

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.
- La fiche contact

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

- Capacité économique et financière
 - Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années (indication pouvant être portée au formulaire DC2 ou au DUME selon le cas).
 - La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- Capacité technique et professionnelle
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, le cas échéant, preuve équivalente ou référence équivalente.
- Références : voir article 3.2 ci-dessus

Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr – Les interlocuteurs sont M. BIADA Tél : 04 81 76 39 70 ou M. AUGOYARD Tél : 04 69 73 20 81.

Conformément à la réglementation, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

6.2 Contenu de l'offre.

En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

- L'acte d'engagement
- Le cadre de réponse de l'offre financière complété par le candidat :
 - La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Le Cadre de Memoire Technique complété par le candidat
- Les curriculum vitae

Article 7. Conditions d'envoi des plis

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

Article 8. Examen des candidatures et des offres.

8.1 Examen de la candidature.

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 Examen des offres

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix : **60 % au regard du montant forfaitaire de l'offre**
- Valeur technique : **40 % au regard du mémoire technique noté sur 60 points**
 - Moyens mis en œuvre en adéquation avec les contraintes du chantier **20 points**
 - Méthodologie envisagée pour l'exécution et la qualité des travaux, ainsi que pour la gestion des interfaces : **20 points**
 - Gestion des nuisances et prise en compte des spécificités du site **20 points**

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les **3** candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères susvisés.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Il est toutefois précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Elles seront menées par écrit via notre profil acheteur : Place, ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée via Place, au candidat invité à négocier. Dans le cas où un candidat ne participe à la négociation, ou ne remet pas de nouvelle offre après négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra pour l'analyse l'offre initiale remise.

Article 9. Notification - Attribution

9.1 Informations des candidats évincés

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.2 Documents à fournir par l'attributaire avant la signature du marché

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOT11).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).
- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.3 Signature individuelle des fichiers par l'attributaire

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTR1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xlm ».

Dans le cas où un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

Article 10. Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Gestionnaire de marché

Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr